

Sous-Secrétaire général(e) chargé(e) du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Les Nations Unies accueillent les candidatures pour le poste de Sous-Secrétaire général(e) chargé(e) du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le poste à pourvoir est situé à New York (États-Unis d'Amérique).

Afin de constituer une vaste réserve de candidats pour ce poste, le Secrétariat accueillerait favorablement toute proposition de candidature qui viendrait compléter les recherches et les consultations du Secrétaire général. En particulier, les propositions de candidatures féminines seraient les bienvenues.

Les candidatures doivent inclure un curriculum vitae détaillé du (de la) candidat(e) avec ses coordonnées complètes (courriel et numéro de téléphone) et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : unep-executiveappointments@un.org. La date limite de présentation des candidatures est fixée au **18 novembre 2020**.

De plus amples informations sur le Programme des Nations Unies pour l'environnement sont disponibles sur le site web suivant : <https://www.unep.org>.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies, est chargé de promouvoir le volet environnement du développement durable et a autorité pour défendre la cause de l'environnement mondial.

Le (La) Sous-secrétaire général(e) chargé(e) du Bureau de New York travaille sous la direction du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) du Programme des Nations Unies pour l'environnement et Secrétaire général(e) adjoint(e) de l'Organisation des Nations Unies et joue un rôle de premier plan dans la gestion des politiques dans le cadre de l'exécution du mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les responsabilités attachées à ce poste ainsi que les conditions requises sont jointes à la présente.

Le Secrétaire général recherche des personnes possédant le profil suivant :

- Plus de 15 années d'expérience professionnelle, à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés, dans le domaine de l'environnement, du développement international ou dans un domaine apparenté.
- Une expérience de direction avérée, une vision stratégique et des compétences éprouvées en matière de gestion d'organisations complexes est exigée.

- Une connaissance du système des Nations Unies, y compris des principales priorités, politiques et procédures actuelles en matière de développement durable et d'environnement, et une expérience professionnelle au Secrétariat de l'ONU sont hautement souhaitables.
- Une vaste expérience dans le domaine des politiques environnementales, y compris une expérience au niveau international, est exigée.
- Une vaste expérience dans les affaires intergouvernementales est exigée.
- Excellentes compétences en matière de gestion de personnes et d'équipes, avec des réussites à son actif dans la gestion d'équipes diverses d'experts internationaux.
- Intégrité personnelle et professionnelle irréprochable.

Vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme

Qu'il (elle) postule à titre individuel, tout(e) candidat(e) présélectionné(e) devra attester sur l'honneur qu'il (elle) n'a pas commis d'infraction pénale, ni été condamné(e) ou poursuivi(e) pour une telle infraction, et n'a nullement été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission de sa part, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Conflits d'intérêts

Tous les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies doivent faire preuve des plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Il incombe aux cadres supérieurs, en particulier, de donner l'exemple pour faire observer les normes de déontologie de l'Organisation. Il y a conflit d'intérêts lorsque, du fait de quelque action ou omission de sa part, l'intérêt personnel du (de la) fonctionnaire vient nuire à l'exercice de ses fonctions ou compromet son intégrité, son indépendance et son impartialité. Un risque de conflit d'intérêts peut découler de l'exercice, par le (la) fonctionnaire, d'une profession ou d'un emploi en dehors de l'Organisation ; de sa participation à des activités extérieures, y compris politiques ; de son acceptation de quelque don, distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération provenant de sources extérieures à l'Organisation ; ou de ses placements financiers. Le (la) fonctionnaire ne peut notamment accepter d'aucun gouvernement ni distinction honorifique, décoration, faveur, ou rémunération ni don quelconque (article 1.2 j) du Statut du personnel). Les cadres supérieur(e)s sont tenus de signaler sans délai à l'Organisation tout conflit d'intérêts, réel ou supposé. Afin d'éviter toute influence familiale, tout traitement préférentiel et tout conflit d'intérêts, réels ou supposés, pouvant découler de telles situations, le Règlement du personnel de l'ONU dispose que l'Organisation n'engage ni les père et mère, ni les fils, fille, frère ou sœur du (de la) fonctionnaire (disposition 4.7 a) du Règlement du personnel).

Les personnes présélectionnées seront également tenues de remplir la déclaration d'intérêts des cadres supérieurs avant leur nomination au poste pour déterminer l'existence de conflits d'intérêts susceptibles de survenir et prévenir et gérer dans toute la mesure du possible et de manière opportune les situations dans lesquelles des intérêts personnels risquent de s'opposer ou de sembler s'opposer aux intérêts des Nations Unies dans l'éventualité où de telles personnes viendraient à être nommées au poste en question.

Nairobi, 20 octobre 2020